

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 16379

Numéro SIREN : 899 747 539

Nom ou dénomination : 1to1 Consulting Invest

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt 119775

ITOI CONSULTING INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 739.619 euros
47, avenue George V - 75008 Paris
899 747 539 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre,

Certifié conforme à l'original

 Pierre-François Petignani

Educastream Group

Président

Par : Monsieur Pierre-François Petignani

*
* *

PREMIÈRE DÉCISION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuvent ledit rapport ainsi que les comptes sociaux, à savoir le bilan le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 394.505,47 euros,

approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,

donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat déficitaire de 394.505,47 euros,

décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

(i) Origine des fonds affectés :

- Résultat déficitaire de l'exercice : (394.505,47) euros ;

(ii) Affectation :

- Dotation au report à nouveau : (394.505,47) euros ;

prennent acte, que s'agissant du premier exercice social de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président, par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, **décident** de pas dissoudre la Société.

En conséquence, les Associés **constatent** qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les actionnaires.

CINQUIEME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes les formalités requises.